

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
20 Septembre 2019**

**OBJET : Domaines départementaux et espaces naturels : subventions aux associations
- quatrième répartition - exercice 2019.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 20 Septembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau annexé au rapport pour un montant total de 143 000 € en fonctionnement, soit 83 000 € pour la thématique « espaces naturels et domaines départementaux » et 60 000 € pour les dossiers « taxe d'aménagement »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions-type correspondantes,

La dépense totale correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**